

Distr.: générale
3 mars 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-troisième session

Genève, 1–3 mars 2011

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de la liste des principales décisions prises par le Comité lors de sa soixante-treizième session

Liste des principales décisions

Note du secrétariat

A sa soixante-treizième session, le Comité des transports intérieurs:

1. **A adopté** l'ordre du jour provisoire;
2. **A décidé** de créer pour une durée de deux ans, un groupe d'experts sur les effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux et les mesures d'adaptation à prendre, selon le mandat qui figure à l'annexe du document ECE/TRANS/WP.5/48, et **a demandé** à son président de soumettre cette proposition au Comité exécutif (EXCOM) pour son approbation;
3. **A soutenu** les activités menées au sein du secrétariat en coopération avec d'autres organisations régionales et sous-régionales pour apporter de l'assistance aux pays à économie en transition; en particulier a rappelé aux Etats membres de la CEE-ONU qui n'ont pas encore désigné un coordinateur pour les statistiques de transport, de le faire aussi rapidement que possible;

4. **A encouragé** les Etats membres de la CEE-ONU à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance des pays en transition (TFACT);
5. **A entériné** le résultat du débat sur les orientations politiques (table ronde) et **a convenu** qu'un rapport succinct de ce débat, sous forme de conclusions du Président, doit être annexé au rapport complet de la session;
6. **A exprimé son appréciation** pour l'organisation de la première réunion des président(e)s d'organes subsidiaires du Comité et **a recommandé** que ces réunions se tiennent régulièrement lors de chaque session du CTI;
7. **A invité** les pays membres du projet de l'autoroute transeuropéenne (TEM) et de celui de chemin de fer transeuropéen (TER) de proposer des candidats au poste de Directeur du Projet TEM/TER et à en faire part dès que possible au secrétariat. **A encouragé** les gouvernements de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est qui ne sont pas encore membres des projets TEM et TER à envisager d'y participer pleinement;
8. **A demandé** au secrétariat d'étudier, avec les gouvernements et des donateurs éventuels, les possibilités d'assurer le financement des activités du Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie au-delà de 2010 et **a apprécié** que le gouvernement de la Fédération de Russie soit prêt à poursuivre le financement du projet;
9. **A soutenu** les travaux pour développer des mécanismes d'enquête multidisciplinaire sur les accidents, sous réserve que des financements extérieurs soient disponibles et **a recommandé** que le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1), le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et le Groupe de travail sur les chemins de fer (SC.2) crée un groupe commun d'experts pour une durée limitée afin d'étudier les moyens de renforcer la sécurité aux passages à niveau, en tenant compte de toute l'expérience acquise par d'autres organisations telle que l'Agence ferroviaire européenne (ERA);

10. **A instamment demandé** aux signataires du Protocole additionnel à la Convention sur le contrat de transport international de marchandises par route permettant d'utiliser la lettre de voiture électronique (e-CMR) et aux Parties contractantes de la Convention CMR de ratifier ou d'adhérer au Protocole additionnel et **a soutenu** la poursuite des travaux d'un groupe informel d'experts chargé du problème « des restrictions quantitatives imposées lors du transport international routier de marchandises »;

11. **A approuvé** la conception et l'approche reflétée dans le rapport de situation du SC.2 sur l'unification de la législation ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport terrestre Europe-Asie (ECE/TRANS/2011/3). **A décidé** la création d'un groupe d'experts sur le sujet selon mandat figurant dans l'annexe du document ECE/TRANS/2011/3 et **a demandé** au président de soumettre cette proposition à l'EXCOM pour approbation;

12. **A entériné** le Livre Blanc pour un transport par voie navigable efficace et durable en Europe (ECE/TRANS/SC.3/189); réservant toutefois la possibilité aux délégations de soumettre éventuellement d'autres commentaires d'ici le 18 mars 2011;

13. **A approuvé** la création d'un groupe spécial, sous les auspices du WP.5 et avec la participation des groupes de travail concernés, pour faire avancer les travaux du projet "Incidences des problèmes posés par la chaîne d'approvisionnement sur la manière dont les transports contribuent à la compétitivité des pays";

14. **A soutenu** les récentes activités du secrétariat et des Parties contractantes pour renforcer la Convention TIR et assurer la transparence dans la gestion du régime TIR;

15. **A décidé** de prolonger pour 2011 le mandat du Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR et d'effectuer une analyse coût-avantages de l'e-TIR ;

16. A **demandé** aux Etats membres que le problème du passage aux rayons-X des véhicules commerciaux soit abordé au niveau national, y compris les mesures à prendre pour que l'équipement utilisé pour les rayons-X soit sans danger pour les chauffeurs.
